

c(e n')est (plus) NOW !!

Augmentation et prime de résultat : **c'est le printemps !**
vivement mars ... ou avril ... ou mai ... ou juin ... **ou pas !**

C'est l'autre surprise du mail que nous avons tous reçu le 17/01/19 ... pour la première fois, on attend les résultats du 1^{er} trimestre 2019 pour négocier les évolutions des rémunérations dans le cadre des NAO ! Pourtant les résultats sont bons, non ? Alors, pourquoi attendre ?

Pour la **CFDT**, force est de constater qu'on manipule les salariés et leurs représentants en différant des mesures qui ont **toujours** été négociées avant le mois de mars (pour produire des effets sur le bulletin de paie d'avril) et alors que la Direction Générale s'était engagée la main sur le cœur sur une « **prime de résultat** ».

Pour la **CFDT** il y a 2 options possibles :

- **1^{ère} option** : les résultats sont bons (tels qu'annoncés par mail par nos dirigeants et confirmés d'ailleurs en CCE) mais seuls nos dirigeants vont se partager les fruits de cette croissance : « **cher** » **collaborateur, circulez y'a rien à voir !**
- **2^{ème} option** : on nous a menti, la situation est plus grave et les résultats ne sont pas aussi formidables qu'annoncés. Cela veut dire que l'équipe de direction mise en place depuis 15 mois est aussi « compétente » que la précédente et on va droit vers la consolidation ! **On nous aurait donc menti une fois de plus ?! ...**

Attention, soyons clairs, sachez que les résultats ne sont pas ceux que vous pensez : il s'agit des résultats financiers d'où l'attente de leur publication en mars 2019. Vous avez compris les « résultats » sont là ... pour ceux que ça arrange !



Alors que la masse salariale représente environ 7% tout mouillé du total des charges générales, on en est encore à « **mégoter** » sur des bouts de chandelle.

La **CFDT** entend bien faire valoriser dans cette négociation tout l'investissement des collaborateurs dans l'entreprise, des résultats déjà très positifs sur l'année. Donc, pas de confusion possible entre « prime de pouvoir d'achat » et « prime de résultat ».

Quant à l'intéressement, il va servir d'excuse mais sachez qu'il est amputé de 25% de son potentiel puisque le critère de rattrapage du NPS est tout bonnement hors de portée depuis 2 ans ... et ce n'est pas faute de l'avoir dit et répété, la **CFDT** dénonce cette déloyauté dans la négociation et réclame une compensation « pour tous ».



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

1^{er} SYNDICAT
ALTICE FRANCE

Vous avez souri
avec le spot
TV de la pub RED
qui se moque
des offres
concurrentes sans
condition (ou
presque). Et bien
disons que
malgré les
propos de Alain
WEIL devant des
sénateurs le
12/12/18, il y a
bien des conditions à
l'attribution de cette
prime de 1000 € pour tous ... *

PRIME DE 1000 €

« pour TOUS* »

(* sans condition *)

** enfin ... presque : voir conditions sur notre site et consultation de
notre serveur vocal interactif, 1 € la 1^{ère} minute (TVA à 2,1% en sus),
1,5 € les suivantes (TVA à 20% en plus) et uniquement pour les
clients RED ayant souscrit entre le 26 décembre et le 31 décembre
2018, sauf si vous n'avez pas pris l'option SFR Presse, voir
conditions en magasin (photocopies possibles sur place des CGV sur
présentation de votre pièce d'identité et si votre nom est
préalablement agréé par nos dirigeants).*

*société inscrite au registre du commerce, en priorité
dans les pays où ça me coûte moins cher*

Extrait des Conditions d'attribution : Une prime de 1000€ vous est accordée sauf si :

- **La somme** de vos revenus salariaux 2018 (salaire fixe et variable, prime de sujétion (pénibilité, cycle de nuit), astreintes, prime 1000 € brut 2018, prime de mobilité, prime d'harmonisation des ex-SBS ...) est supérieure à 53.944 € (et même si dès 2019 ce sera à nouveau inférieur ... eh oui c'est très mesquin !)
- Vous travaillez chez **Intelcia**, car c'est bien connu vous êtes tous payés au-delà de ce seuil ...
- Pour certains bénéficiaires de la prime de 1000 €, rassurez-vous, la direction vous expliquera que vous n'êtes pas augmenté car avec cette prime vous rentrez désormais dans les minima CCNT.... Bref, juste la loi mais surtout aucun effort au-delà de l'exonération de charges !

L'annonce de la direction suscite beaucoup de questions chez les salariés qui ne manqueront pas de solliciter leur manager et leur RH sur ce sujet : situation embarrassante dans la mesure où beaucoup d'entre eux se trouvent eux-mêmes exclus !

La CFDT dénonce ces pratiques et pose la question : quelle confiance accorder à des menteurs ?

* Appréiez : voici *in extenso* l'extrait de l'intervention de notre PDG Alain WEILL devant la Commission Economique du Sénat le 12 décembre dernier et qui figure sur leur site : « Concernant la prime de fin d'année, je ne voudrais pas qu'on nous reproche d'avoir réagi vite et décidé de verser une prime à tous les collaborateurs du groupe, soit près de 12 000 personnes en France. J'ai reçu des messages encourageants des organisations syndicales. Nous mènerons en parallèle la négociation annuelle obligatoire : notre geste responsable permet de l'entamer dans un meilleur climat. Nous avons considéré que le pouvoir d'achat était une priorité pour le pays. Les collaborateurs de SFR ne sont sans doute pas ceux qui ont le plus de difficultés en France, mais nous avons voulu leur envoyer un signal fort et, sans aucune appréciation politique, prendre une décision par rapport à la priorité sociale du Gouvernement. Tout comme d'autres entreprises l'ont fait, nous avons jugé que tel était notre devoir. ».